



Allocations familiales pour mon concubin étranger

Par **Nolimes**, le **28/04/2012** à **17:17**

Bonjour,

je suis française et mon concubin, qui travaille en France, est australien. Ses 2 enfants d'un précédent mariage vivent avec nous (ils ont la nationalité australienne). Nous sommes en attente de son titre de séjour depuis plusieurs mois car il y a un problème concernant le titre de séjour des enfants (en gros, il n'a pas officiellement la garde des enfants car divorce à l'amiable et ça gêne la préfecture). J'aimerais savoir si je peux demander les allocations familiales en tant qu'allocataire, en le choisissant comme attributaire?

Par **Nolimes**, le **30/04/2012** à **11:48**

Oops je pense que j'ai accidentellement supprimé votre message Laure11. Donc vous dites que je ne peux pas être allocataire à la place de mon conjoint, est-ce parce que je n'ai aucun lien de parenté avec les enfants? Par ailleurs, lorsque mon conjoint aura enfin reçu son titre de séjour, pourra-t-il demander un versement rétroactif des allocations. D'avance merci.